

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

**RAPSOL WG****1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE**

<b>Identité</b>	<b>RAPSOL WG</b>
<b>Usage</b>	Code GIFAP: WG Herbicide utilisable en grandes cultures, cultures maraîchères, viticulture, arboriculture et arbres ou arbustes d'ornement
<b>Fournisseur</b>	PHILAGRO France Parc d'Affaires de Crécy 2, rue Claude Chappe 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58 fds@philagro.fr
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	0800 21 01 55
<b>Organisme consultatif officiel</b>	ORFILA Tel. 01.45.42.59.59

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes. **Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.**

**3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Ce produit doit être considéré comme une préparation selon les directives CE.

Information sur les composants dangereux :

**Description chimique** Propyzamide, granulés à disperser dans l'eau, 80%

**Composition/Renseignements sur les ingrédients**

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique	
1	80	23950-58-5	Propyzamide (IUPAC) : 3,5-Dichloro-N-(1,1-dimethylprop-2-ynyl)benzamide	
Numéro	N° CE	N° Annexe-1	Symbole(s)	Phrase(s) de risque
1	245-951-4		Xn, N	R40 R50/53

**4. PREMIERS SECOURS****Premiers secours****Généralités****Inhalation****Peau****Yeux****Ingestion****Avis aux médecins**

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.  
Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.  
Retirer les vêtements souillés. Laver immédiatement au savon et à l'eau.  
Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.  
Ne pas faire vomir. Boire beaucoup d'eau et consulter un médecin. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Traitement de soutien au choix du médecin en fonction des réactions du patient.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****Moyens d'extinction****Moyen d'extinction inapproprié****Produit de décomposition / combustion dangereux****Equipement de protection****Informations supplémentaires**

Brouillard d'eau ou fines gouttelettes, dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse  
Aucun connu.  
La combustion peut dégager des fumées toxiques et/ ou irritantes contenant : le produit original, acide chlorhydrique, oxydes d'azote et de carbone.  
Porter un appareil de respiration autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.  
Refroidir les récipients en les aspergeant d'eau. Contenir l'écoulement pour empêcher la contamination de l'eau ou des systèmes de drainage. Eviter de respirer la fumée. Travailler du bon côté du déversement par rapport au sens du vent.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

**RAPSOL WG****6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

<b>Précautions individuelles</b>	En cas de déversement de ce produit, porter un équipement de protection approprié pour toute intervention (voir section 8). Enlever les vêtements souillés et les laver avant nouvel usage.
<b>Précautions pour l'environnement</b>	Ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Nettoyer les déversements immédiatement en prenant les précautions nécessaires pour minimiser la formation de poussières. Récupérer tous les déchets du produit et les mettre dans des récipients pouvant être bien fermés et identifiés. Pour les déversements importants, barricader la zone avec des matières inertes (sable, terre) et consulter le fabricant.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

<b>Manipulation</b>	Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.
<b>Conditions de stockage</b>	<b>Ne pas stocker la préparation à une température supérieure à 40°C.</b> Stocker ces produits conformément aux réglementations applicables. Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter l'accumulation de poussières. Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

<b>Mesures d'ordre technique</b>	Assurer une ventilation adéquate.
<b>Limites d'exposition</b>	Matière active : recommandation Dow Agrosiences IHG : 0.1 mg/m <sup>3</sup>
<b>Protection personnelle</b>	
<b>Respiratoire</b>	Dans la plupart des conditions, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire. Cependant, lorsque les valeurs limites d'exposition et/ou les valeurs de confort risquent d'être dépassées, utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat purifiant l'air. <b>En cas d'urgence, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome en surpression.</b>
<b>Main</b>	Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques. L'optimum est d'utiliser des gants en nitrile ou chlorure de polyvinyle (PVC). A défaut, les gants en néoprène sont également acceptables. Pour une utilisation brève, des gants de classe de protection 3 minimum sont recommandés (temps de passage supérieur à 60mn). Pour une utilisation prolongée ou fréquemment répétée, des gants de classe de protection 5 sont préférables (temps de passage supérieur à 240mn). <b>La sélection d'un gant pour une application particulière et pour une certaine durée d'utilisation doit également tenir compte des facteurs suivants : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure/piqûre, protection thermique), dextérité demandée, ainsi que des instructions/spécifications données par le fabricant de gants.</b>
<b>Yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité. Pour des opérations engendrant de la poussière, porter des lunettes pour travaux chimiques.
<b>Peau et corps</b>	En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, utiliser des vêtements de protection imperméables à ce produit.
<b>Autres informations</b>	Laver les vêtements avant de les réutiliser.

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>Aspect</b>	Granulés
<b>Couleur</b>	Blanc cassé
<b>Odeur</b>	Aucune
<b>Point d'éclair</b>	non applicable

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

**RAPSOL WG**

Densité apparente	0,56-0,60 kg/l
Solubilité dans l'eau	Dispersable dans l'eau (solubilité de la propyzamide : 15 mg/l à 25°C)
pH	6 à 9 (en solution aqueuse)
Viscosité	non applicable
Teneur en matières volatiles	2% maximum

**10. STABILITE ET REACTIVITE**

<b>Stabilité</b>	Stable dans les conditions de stockage et de manutention recommandées (voir la rubrique 7).
<b>Conditions à éviter</b>	Eviter les températures supérieures à 150°C.
<b>Matériaux à éviter</b>	Aucun connu
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun dans les conditions normales de stockage et d'utilisation. Les produits de décomposition thermique contiennent : acide chlorhydrique.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

<b>Nom</b>	<b>RAPSOL WG</b>
<b>Toxicité aiguë</b>	
Voie orale DL50	> 5000 mg/kg
Voie dermique DL50	> 2000 mg/kg
Voie inhalatoire CL 50	Pas d'effets indésirables prévisibles
<b>Irritation</b>	
Peau	Non irritant
Yeux	Non irritant
<b>Nom</b>	<b>Propyzamide (matière active)</b>
<b>Sensibilisation</b>	Non sensibilisant
<b>Autres informations toxicologiques</b>	Cette substance est classée par la CE dans la catégorie 3 des produits cancérigènes (effets cancérigènes possibles). Non mutagène Non toxique pour la reproduction

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Les données suivantes s'appliquent aux ingrédients énumérés ci-dessous :

<b>Nom</b>	<b>Propyzamide (matière active)</b>
<b>Ecotoxicité</b>	
<b>Oiseaux</b>	DL50 aiguë canard colvert : > 10000 mg/kg DL50 aiguë colin de virginie : > 10000 mg/kg
<b>Poisson</b>	CL50 (96 heures) <i>Oncorhynchus mykiss</i> : 4,7 mg/l
<b>Daphnies</b>	CE50 (48 heures) <i>Daphnia magna</i> : > 5,6 mg/l
<b>Algues</b>	CEb50 (96 heures) <i>Scenedesmus subspicatus</i> : 5,8 mg/l
<b>Devenir dans l'environnement</b>	
<b>Demi-vie dans le sol</b>	Dépend des types de sol, environ 30 jours

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

<b>Emballages</b>	Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés. Les rendre inutilisables et se conformer aux règlements et arrêtés en vigueur pour l'élimination (législation locale, régionale ou nationale).
<b>Produit et emballage contaminés</b>	Faire incinérer dans un centre spécialisé agréé les reliquats de produit et les emballages souillés.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

**RAPSOL WG****14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT***Transport terrestre (ADR/RID)*

<b>Classe</b>	9	<b>Etiquette</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III	<b>N° ONU</b>	3077
<b>N° d'identification danger</b>	90	<b>Carte TREM</b>	CEFIC 90GM7-III

**Libellé transport** : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (propyzamide)

*Transport maritime (IMO/IMDG)*

<b>Classe</b>	9	<b>Etiquette</b>	9 + polluant marin
<b>Groupe d'emballage</b>	III	<b>N° ONU</b>	3077
<b>Polluant marin</b>	Oui		

**Libellé transport** : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (propyzamide)

*Transport aérien (ICAO-TI/IATA/DGR)*

<b>Classe</b>	9	<b>Etiquette</b>	9 miscellaneous
<b>Groupe d'Emballage</b>	III	<b>N° ONU</b>	3077

**Libellé transport** : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (propyzamide)

**Remarque** : Envoi d'échantillon par la poste interdit**15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION****Classement actuel :****Classement basé sur Symbole(s)**

Calculs et tests

**Xn** Nocif**N** Dangereux pour l'environnement**Phrase(s) de Risques**

R40 : Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.  
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Phrase(s) de Sécurité**

S22 : Ne pas respirer les poussières  
S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.  
S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
S57 : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**Installations classées**

Rubrique 1172

**16. AUTRES INFORMATIONS**

La catégorie 3 des produits cancérigènes, selon les critères de la CE, correspond aux substances préoccupantes pour l'homme en raison d'effets cancérigènes possibles ; néanmoins, les informations disponibles à leur sujet ne permettent pas de statuer. Il existe quelques présomptions d'après des études sur animaux appropriées, mais qui ne sont pas suffisantes pour placer la substance dans la catégorie 2 de la CE : substances devant être assimilées à des substances cancérigènes pour l'homme.

**Délai de réentrée sur les parcelles traitées :**

« Le délai de ré entrée pour les travailleurs est de 8 heures pour les usages sur ciboulette sous abri et 6 heures pour les autres usages »

**Sections modifiées lors de la révision**

CE DOCUMENT S'APPLIQUE EN L'ETAT, CONFORME AUX SPECIFICATIONS ET SE LIMITE A L'USAGE MENTIONNE.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.